

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Programme « les portes de l'océan » - Convention d'aménagement hors lotissement.

Rapporteur : Joseph FORES

La société Espacil Habitat a demandé et obtenu le transfert du permis de construire délivré à la société SARL AEDIFIS JAL le 23 juillet 2008, pour la construction de dix-neuf maisons individuelles et deux collectifs de dix-huit et vingt-huit logements sur la parcelle CI 128 au 23 rue du Fort-Bloqué. Les dix-huit logements locatifs sociaux de l'opération seront réalisés comme initialement prévu par la société Espacil (Espacil Résidence).

Dans le cadre du permis initial, la ville a demandé à l'aménageur de réaliser à sa charge, les travaux sur la portion de trottoir de la rue du Fort-Bloqué située au droit dudit programme.

L'évaluation du coût de ces travaux est de 12 489,23 € TTC.

Le conseil municipal a autorisé par délibération en date du 2 octobre 2008 la signature d'une convention d'aménagement hors lotissement avec la SARL AEDIFIS JAL formalisant les modalités suivantes :

- Le constructeur s'engage à réaliser les travaux sur le trottoir de la rue du Fort-Bloqué en même temps que les travaux de voirie définitive du programme ;
- La commune pourra, si un réaménagement global de la rue du Fort-Bloqué est envisagé, demander à l'aménageur de ne pas réaliser les travaux et lui verser le montant correspondant à son exécution.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le transfert de la convention d'aménagement hors lotissement de la SARL AEDIFIS JAL à la société Espacil Habitat ;
- AUTORISE le maire à signer la convention de travaux d'aménagement hors lotissement avec la société Espacil Habitat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,
Joseph FORES